

Déroulement de la soutenance publique de thèse en Faculté de droit

Organisation

- La date de la soutenance de thèse ne peut être fixée qu'après la désignation du jury par le conseil des professeur-e-s, et après réception des attestations de soutenabilité signées par tous les membres du jury,
- Après concertation avec la personne candidate et les membres du jury, une proposition de dates est faite par la direction de thèse au décanat.
- La-le président-e du jury (représentant le décanat) arrête la date officielle.
- Tous les membres du jury doivent être présents (au moins en visioconférence) pour que la soutenance est lieu.
- La soutenance est publique et ouverte à toutes et tous.

Déroulement

- **Avant la séance**

45 minutes avant la soutenance : la présidente ou le président du jury vérifie que la salle est prête (disposition des tables, matériel informatique et vidéoprojecteur fonctionnels, etc.).

30 minutes avant la soutenance : la présidente ou le président réunit les membres du jury afin de rappeler le déroulement de la soutenance et de définir l'ordre ainsi que la durée des interventions.

Placement : la personne candidate est installée à la gauche du jury. Les membres du jury siègent côte à côte, la présidente ou le président occupant la place centrale.

- **Ouverture de la séance**

Salutations et accueil par la présidence de la personne candidate, du public, de la direction de thèse, et des autres membres du jury.

- **Présentation générale**

Présentation brève du déroulement de la séance.

- **Présentation de la personne candidate**

Présentation de la personne candidate ainsi que de son parcours scientifique et professionnel.

- **Exposé de la personne candidate**

Durée : **30 minutes** environ

- **Discussion scientifique**

Rapports et questions des membres du jury (env. **30 minutes** chacun). L'ordre des interventions est généralement la suivante : rapporteur-trice (s) interne(s), rapporteur-trice (s) externe(s), puis (co)-directeur-trice (s) de thèse. Chaque intervention comprend : une appréciation générale (authenticité, structure, qualité, apport, originalité), les éventuelles remarques critiques ; des questions destinées à évaluer la maîtrise du sujet par la personne candidate et à lui permettre de répondre aux critiques formulées.

- **Questions du public**

Le public est ensuite invité à poser des questions, de manière limitée et encadrée.

- **Délibérations du jury**

Le jury quitte la salle pour délibérer.

Les délibérations portent sur l'acceptation de la thèse (acceptation simple ou conditionnelle avec corrections) et sur l'attribution éventuelle d'une mention. La direction de thèse s'exprime en premier, suivie des autres membres du jury.

- **Annonce du résultat.**

Le jury revient dans la salle et la présidence annonce la décision (acceptation, éventuelle mention).

- **Remise des documents**

Remise de : l'attestation de fin de thèse, de l'attestation mentionnant la distinction (le cas échéant), l'imprimatur signé, les rapports de thèse.

- **Apéritif**

L'organisation d'un apéritif est facultative. Celui-ci est organisé et offert par la personne candidate.

- **Après la soutenance**

La présidence rédige et transmet le rapport final au secrétariat de la faculté de droit.

Informations complémentaires

Pour tout détail relatif au colloque de thèse ou au déroulement scientifique de la soutenance (structure de l'exposé, type de questions, etc.), merci de vous adresser directement à votre direction de thèse, certaines spécificités pouvant varier selon les instituts ou groupes de recherche.

Pour les règles générales, se référer au [Règlement d'études et d'examens de la faculté de droit](#), et à la **Directive du décanat de la Faculté de droit concernant les thèses de doctorat**.